

Visite médicale et divulgation de mon état de santé.

Par James015, le 01/05/2019 à 21:37

Bonjour,

Je me permet de vous contacter, car je souhaiterais savoir ce que je peux faire suite à 2 situations vécues dans mon travail.

- 1 Je suis dans l'entreprise depuis 1 an, et, je n'ai jamais eu de visite médicale, est-ce normal, et que risque l'employeur ?
- 2 Dans un soucis de clarté avec mon employeur, je lui ai dit oralement que j'étais atteint d'une maladie. Je sais de source sûr que ce dernier en a parlé à d'autres salariés, je me sent trahi, que puis-je faire contre lui ?

Je vous remercie par avance, pour votre aide.

Bien cordialement.

Par Visiteur, le 01/05/2019 à 22:34

Bonjour

Difficile de "faire quelque chose contre lui" dans la mesure où vous lui avez délibérément vous même parlé de votre maladie, mais voici une piste si vous y tenez.

Un employeur n'est pas sensé connaître de quoi souffre un employé, même le médecin du travail ne lui rèvèle pas sans raison légale de le faire...mais lorsqu'il en a connaissance cela fait partie de son devoir de <u>secret professionnel</u>.

Par James015, le 01/05/2019 à 22:42

bonsoir,

Merci pour votre réponse.

Je l'ai informé, car je voulais être honnête avec lui.

J'ai été naïf, tant pis pour moi.

Merci encore pour l'information.

Par P.M., le 01/05/2019 à 22:58

Bonjour,

Vous pourriez déjà demander à l'employeur de vous convoquer à la visite auprès du Médecin du Travail ou prendre vous même rendez-vous si votre état de santé nécessite un suivi médical particulier et lui rappeler son obligation de discrétion qui va au-delà d'un simple devoir...